



Etablissement du Service d'Infrastructure de la
Défense de Bordeaux – Programme SCORPION –
3^e Régiment du Matériel (RMAT) de Vayres

2 route de B.S.N.

33 870 VAYRES

PJ n°11 (complémentaire) – Note environnementale

N° Etude : ET-157-022021

Mai

2021

SOMMAIRE

I.	Localisation de l'établissement.....	5
II.	Description de l'état actuel de l'environnement	6
2.1.	Milieu physique.....	6
2.1.1.	Topographie	6
2.1.2.	Climat	6
2.1.3.	Géologie et pédologie.....	6
2.1.4.	Etat et stabilité des sols	7
2.2.	Ressources en eau	8
2.2.1.	Eaux souterraines	8
2.2.2.	Eaux superficielles	9
2.3.	Biodiversité	13
2.3.1.	Le patrimoine naturel protégé.....	13
2.3.2.	Le patrimoine naturel inventorié.....	14
2.3.3.	Les continuités écologiques (Trame Verte et Bleue).....	16
2.3.4.	Les habitats, la faune et la flore	16
2.4.	Ambiance paysagère	17
2.4.1.	Environnement paysager régional	17
2.4.2.	Environnement paysager local.....	18
2.4.3.	Insertion paysagère du site.....	18
2.5.	Patrimoine culturel	19
2.5.1.	ZPPAUP / AVAP / SPR.....	19
2.5.2.	Edifices inscrits et classés aux Monuments Historiques	19
2.5.3.	Patrimoine mondial	19
2.5.4.	Site inscrit et classé.....	19
2.5.5.	Archéologie.....	20
2.6.	Environnement humain	20
2.6.1.	Démographie	20
2.6.2.	Habitat et voisinage économique	20
2.6.3.	Trafic routier et accès au site.....	20
2.6.4.	Emissions et nuisances de voisinage.....	22
2.6.5.	Déchets.....	22
2.6.6.	Risques industriels et technologiques	23
III.	Incidences du projet sur l'environnement et mesures prises	24
3.1.	Incidences et mesures sur les sols	24
3.2.	Incidences sur la ressource en eau	25

3.2.1.	Approvisionnement, usages et consommation d'eau	25
3.2.2.	Rejets.....	26
3.2.3.	Dimensionnement du besoin en eau d'extinction incendie	27
3.2.4.	Confinement des eaux d'extinction incendie	27
3.3.	Incidences sur le milieu naturel	28
3.3.1.	Incidences sur les habitats, la faune et la flore.....	28
3.3.2.	Incidences sur Natura 2000	28
3.4.	Incidences sur le paysage.....	29
3.5.	Incidences sur l'économie locale	30
3.6.	Incidences sur la circulation	30
3.7.	Incidences liées aux émissions dans l'air.....	30
3.7.1.	Rejets liés aux gaz d'échappement des véhicules.....	30
3.7.2.	Mise en suspension de poussières.....	31
3.8.	Incidences liées aux émissions olfactives.....	31
3.9.	Incidences liées aux émissions sonores.....	31
3.10.	Incidences liées aux vibrations.....	32
3.11.	Incidences liées aux émissions lumineuses	32
3.12.	Incidences sur la gestion des déchets	32

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du 3 ^e RMAT (source : Géoportail)	5
Figure 2 : Contexte géologique du 3 ^e RMAT (source : Carte géologique 1/50 000, BRGM).....	7
Figure 3 : Schéma de gestion actuelle des eaux pluviales sur les deux bassins versants du site du 3 ^e RMAT	10
Figure 4 : Débit moyen mensuel de La Dordogne au droit de la station hydrométrique « La Dordogne à Pessac-sur-Dordogne » entre 1996 et 2021 (source : Banque hydro)	10
Figure 5 : Réseau hydrographique local.....	12
Figure 6 : Patrimoine naturel le plus proche du site	15
Figure 7 : Situation du site du 3 ^e RMAT vis-à-vis du zonage (indicatif) du SRCE d'Aquitaine.....	16
Figure 8 : Contexte paysager du 3 ^e RMAT (source : Atlas des paysages de Gironde)	18
Figure 9 : Perceptions visuelles sur le site du 3 ^e RMAT depuis les axes routiers, (© Cabinet architecte ADA)	19
Figure 10 : Plan de circulation sur le site du 3 ^e RMAT (source : 3 ^e RMAT).....	21
Figure 11 : Insertion du bâtiment projeté au sein du site du 3 ^e RMAT	29

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Aquifères recensés au droit du sous-sol du site du 3 ^e RMAT (M = million).....	8
Tableau 2 : Evolution démographique de la commune de Vayres (source : Base Cassini de l'EHESS, INSEE)	20
Tableau 3 : Valeurs limites de bruit au niveau des zones à émergence réglementées.....	32
Tableau 4 : Filières de recyclage/traitement des déchets produits par le site du 3 ^e RMAT.....	33

I. LOCALISATION DE L'ETABLISSEMENT

Le site du détachement de Vayres du 3^e Régiment du Matériel (3^e RMAT) est implanté sur à l'Ouest du centre-ville de la commune de Vayres (33), dans le département de la Gironde, et 10 kilomètres à l'Ouest de Libourne (*cf. Figure 1*). Les coordonnées Lambert 93 du site sont : X : 437113 m ; Y : 6428495 m ; Z : 11,5 m.



Figure 1 : Localisation du 3^e RMAT (source : Géoportail)

L'emprise ICPE du site du 3^e RMAT est implantée sur la parcelle cadastrale n° 0063 -section AR.

La surface totale du site ICPE s'élève à environ 33,18 hectares.

L'Etat est propriétaire des terrains. L'implantation cadastrale du site est précisée sur la **Pièce Jointe n°2**.

Les abords immédiats du site sont constitués par :

- au nord et nord-ouest par la RD 242 (avenue d'Izon), puis par le quartier résidentiel de St-Pardon, puis par le cours d'eau « La Dordogne » à 500 m ;
- au sud par la voie ferrée (Bordeaux-Libourne) ;
- à l'est par la RD 242E6, puis par le centre-ville de Vayres ;
- à l'ouest, par un parc d'activité regroupant plusieurs industriels.

La **Pièce Jointe n°2** présente le site et ses abords (rayon de 100 m) au 1/2 500.

II. DESCRIPTION DE L'ETAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT

2.1. Milieu physique

2.1.1. Topographie

Source : - Géoportail
- Investigations de terrain

Au droit du site du 3^e RMAT, **la topographie est plane.**

L'altitude au point le plus bas du site du 3^e RMAT se trouve à l'Ouest à **+10 m NGF** et l'altitude au point le plus haut se trouve à l'Est à **+ 12 m NGF**.

La pente maximale n'excède pas 6 %.

2.1.2. Climat

Source : - Fiche climatologique de Météo-France
- Météo France

La commune de Vayres (33) est soumise à un climat de type **océanique Aquitainien**, caractérisé par des saisons peu marquées et des précipitations relativement importantes, avec des hivers doux et pluvieux et des étés frais et relativement humides. Les vents dominants proviennent de l'Ouest (océaniques) et du Sud-Est (vent d'Autan).

La station météorologique de Bordeaux Mérignac (Indicatif : 33281001), située à 15 km au Sud-Ouest du site du 3^e RMAT est la plus représentative du climat au droit du site.

La fiche climatologique de cette station révèle une **température annuelle moyenne assez douce** (13,8°C) et des **précipitations importantes et réparties tout au long de l'année** (944 mm par an en moyenne).

La ville de Bordeaux connaît un nombre relativement important de jour d'orage par an avec en moyenne 29,7 jours.

2.1.3. Géologie et pédologie

Source : - Carte géologique de France 1/50 000 - BRGM, InfoTerre
- Notice du BRGM : Feuille de Libourne (n°804)

Les terrains du 3^e RMAT reposent sur une formation notée **Fw3 : Formations fluviatiles. Pléistocène moyen. Moyennes terrasses (Riss). Sables, graviers et gros galets (cf. Figure 2).**

Ces formations résiduelles rougeâtres à brun-rouge, à dominante argileuse, ont pour origine d'une part la décarbonatation des calcaires jurassiques par action chimique des eaux et, d'autre part, des apports importants d'argile kaolinique et de sables fins pouvant provenir des dépôts tertiaires.

Les alluvions des différentes terrasses sont assez semblables, composées le plus souvent de graviers et de galets emballés dans une matrice sablo-argileuse. Une puissante altération intéresse la partie supérieure des trois niveaux. Les galets, le plus souvent de forte taille, peuvent atteindre 15 à 20 cm à la base des remblaiements et sont représentés par des quartz et des silex bruns à noirs, ainsi que de nombreuses roches métamorphiques (gneiss, schistes) et des granites.

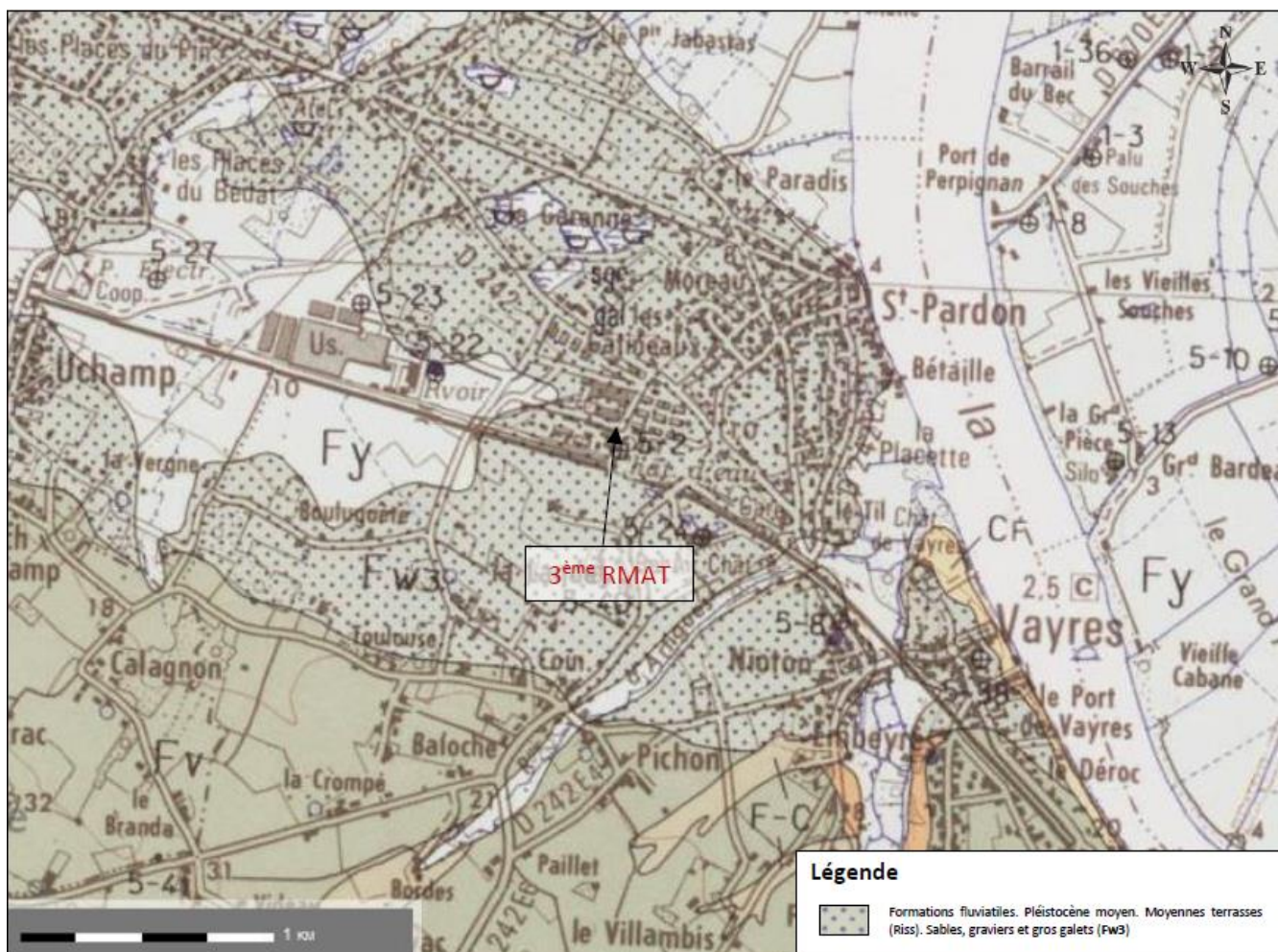


Figure 2 : Contexte géologique du 3^e RMAT (source : Carte géologique 1/50 000, BRGM)

Au droit du site, les terrains sont constitués de remblais et de terre végétale puis d'alluvions (sables, graviers siliceux, galais). Ils sont considérés comme **moyennement perméables**.

2.1.4. Etat et stabilité des sols

Source : - Géorisques - Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
 - Dossier Départemental des Risques Majeurs de Gironde
 - BASOL - Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
 - BASIAS - BRGM

2.1.4.1 Sites BASOL et BASIAS

D'après la base de données « **BASOL** » du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif), le site répertorié le plus proche « O.I. MANUFACTURING (ex BSN) » (statut de l'instruction : en cours) se situe à 700 m au sud du site du 3^e RMAT. L'activité du site correspond à la fabrication de verre creux.

De par son activité et les émissions de plomb supérieures à 50 kg/an, ce site a été inscrit dans l'action nationale relative au diagnostic de l'état des sols potentiellement pollués par le plomb. Les résultats de ce diagnostic n'a révélé aucun impact (niveau INERIS 0).

D'après la base de données « **BASIAS** » du BRGM (banque de données d'anciens sites industriels et activités de service), aucun site ne se trouve à proximité.

2.1.4.2 Stabilité des sols

D'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs en Gironde, la commune de Vayres est concernée par :

- le risque Inondation fluviale ou fluvio-maritime,
- le risque Rupture de barrage.

La commune de Vayres est couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) relatif à l'Inondation : PPR Inondation par une crue à débordement lent de cours d'eau prescrit le 11/04/2002 et approuvé le 16/06/2003. **Le site du 3^e RMAT se situe en dehors du zonage réglementaire de ce PPRN.** D'après la carte des Territoires à Risques importants d'Inondations (TRI), le site du 3^e RMAT se situe en dehors d'une zone pouvant être inondée.

D'après la base de données « Géorisques » du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire :

- le site se trouve en zone d'aléa retrait-gonflement des argiles moyen,
- aucune cavité souterraine n'est répertoriée aux abords du site,
- le site se situe en zone de sismicité de niveau 2 (risque faible).

2.2. Ressources en eau

2.2.1. Eaux souterraines

Source : - BRGM : Infoterre – Banque du Sous-sol – BD LISA
 - SDAGE Adour-Garonne 2016-2021
 - Géorisques - Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
 - SIGES Aquitaine
 - ARS DD33

Les aquifères régionaux constituent un ensemble très complexe. Les formations potentiellement aquifères recensées au niveau du sous-sol du projet peuvent être divisées en trois catégories :

- les aquifères superficiels (Plio-quadernaire),
- les aquifères semi-profonds (Miocène, Oligocène),
- les aquifères profonds (Eocène, Crétacé).

Les aquifères présents au droit du sous-sol du site du 3^e RMAT sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Aquifères recensés au droit du sous-sol du site du 3^e RMAT (M = million)

Aquifère	MESO (Masse d'Eau Souterraine)	Objectif SDAGE 2016-2021	Type	Ecoulement
Quaternaire	FRFG024 – Alluvions de la Dordogne	Quantitatif : BON (Bon état 2015) Chimique : MAUVAIS (Bon état 2027)	Alluvial	Majoritairement libre
Eocène	FRFG071 – Sables, graviers, galets et calcaires de l'éocène nord AG	Quantitatif : MAUVAIS (Bon état 2021) Chimique : BON (Bon état 2015)	Dominante sédimentaire non alluviale	Majoritairement captif
Crétacé	FRFG072 – Calcaires du sommet du crétacé supérieur captif nord-aquitain	Quantitatif : MAUVAIS (Bon état 2021) Chimique : BON (Bon état 2015)	Dominante sédimentaire non alluviale	Majoritairement captif
	FRFG073 – Calcaires et sables du turonien coniacien captif nord-aquitain	Quantitatif : BON (Bon état 2015) Chimique : BON (Bon état 2015)	Dominante sédimentaire non alluviale	Captif
	FRFG075 – Calcaires, grès et sables de l'infra-cénomaniens/cénomaniens captif nord-aquitain	Quantitatif : BON (Bon état 2015) Chimique : BON (Bon état 2015)	Dominante sédimentaire non alluviale	Captif

Au droit du sous-sol du 3^e RMAT, la première masse d'eau souterraine rencontrée est « Alluvions de la Dordogne » (FRFG024). Cet aquifère est principalement utilisé comme source d'alimentation en eau potable. Le bon état qualitatif de cet aquifère a été reporté à 2027 par le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021.

D'après la base de données Géorisques du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, le 3^e RMAT se situe en zone potentiellement sujette aux remontées de nappe.

Aucune Aire d'Alimentation de Captage (AAC) prioritaire située à proximité du site du 3^e RMAT n'a été identifiée.

D'après l'Agence Régionale de la Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine (DD33), **aucun captage d'Eaux Destinées à la Consommation Humaine (EDCH) ni aucun périmètre de protection ne se trouve au droit du site du 3^e RMAT et à proximité**. Les captages d'eau les plus proches se situent à 350 et 700 m à l'Est (captages privés du site O.I. Manufacturing ; codes BSS : 08045X0022 et 08045X0023) et à 850 m au Nord (captage AEP public « Les Boins » ; code BSS : 08041X0051).

2.2.2. Eaux superficielles

*Source : - Agence de l'eau Adour-Garonne
- SDAGE Adour-Garonne 2016-2021
- SAGE Dordogne Atlantique
- Banque hydro (eaufrance)
- DREAL Nouvelle-Aquitaine
- Géorisques - Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
- sig.reseau-zones-humides.org
- Investigations de terrain*

2.2.2.1 Contexte hydrographique

Au sein du district hydrographique « Adour-Garonne », d'après la délimitation hydrographique de la BD Carthage, les eaux superficielles au droit du site du 3^e RMAT sont drainées par le **bassin versant « La Dordogne du confluent du Gestas au confluent du Frayche »** (code de la zone hydrographique BD Carthage : P902).

➤ Caractéristiques du bassin versant

Le cours d'eau principal de ce bassin versant est « **Ruisseau des Prades** » (code hydrographique : P9020520 ; Masse d'eau Transition DCE FRFT32 « Estuaire Fluvial Dordogne »). Ce dernier prend sa source sur la commune de Izon (33) vers 17 m d'altitude et, après avoir parcouru 5 km, se jette en rive gauche de la Dordogne.

Le Ruisseau des Prades s'écoule en direction du Nord et est située, au plus proche à **1 km au Nord-Ouest du site du 3^e RMAT**.

Le maillage hydrographique du secteur du site du 3^e RMAT est illustré sur la **Figure 5**.

➤ Gestion des eaux au droit du site du 3^e RMAT

Les eaux pluviales ruisselant au droit du site du 3^e RMAT sont drainées par 2 sous-bassins versants et se répartissent selon la topographie environnante et les réseaux d'eaux pluviales existants qui se déclinent comme suit :

- bassin versant BVA (cf. **Figure 3**) : bassin versant composé principalement des surfaces aménagées en voirie et parking sur toute la partie Ouest du site du 3^e RMAT. Ces eaux pluviales sont évacuées vers un plan d'eau existant d'une surface de 0,5 ha et ayant fait l'objet d'une déclaration au titre de la rubrique 2.5.1.0 de la nomenclature des IOTA ;
- bassin versant BVB (cf. **Figure 3**) : bassin versant composé des surfaces des bâtiments administratifs et zone technique où sont implantés les ateliers de réparation de véhicules existants visés par la rubrique 2930-1-a) ; ces eaux pluviales sont collectées et évacuées par le réseau d'assainissement pluvial communal de Vayres au Nord du site (cf. **Annexe 8**).

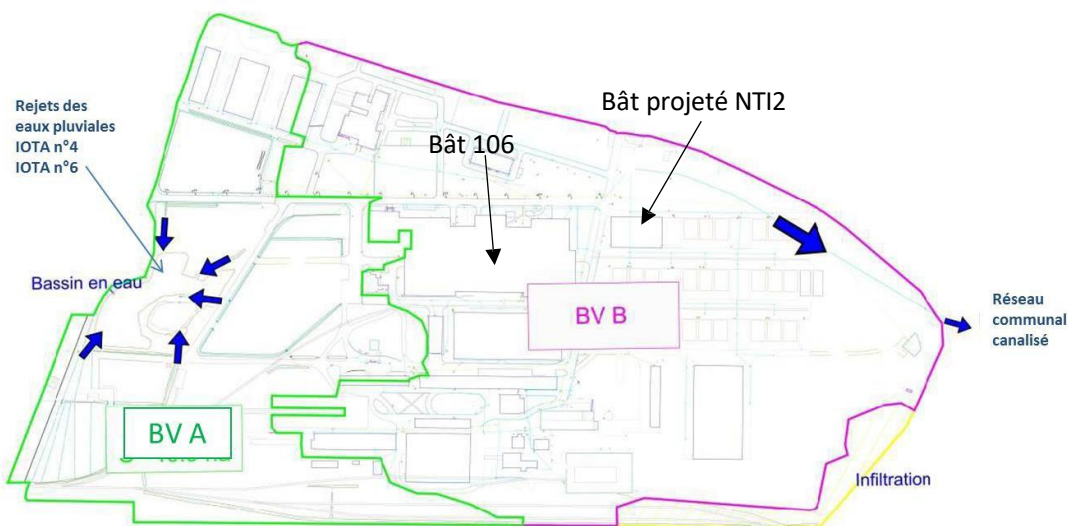


Figure 3 : Schéma de gestion actuelle des eaux pluviales sur les deux bassins versants du site du 3^e RMAT

2.2.2.2 Hydrologie

La station hydrométrique la plus proche du site du 3^e RMAT est : « **La Dordogne à Pessac-sur-Dordogne** » (code station : P5550010).

La Dordogne présente des **variations de débit relativement modérées** entre la période hivernale (420 m³/s en moyenne en janvier) et la période d'étiage (allant de juillet à octobre, avec un minimum de 64,9 m³/s en août, cf. Figure 4). Le **QMNA5 du cours d'eau de La Dordogne est de 44 m³/s**. Le module (débit moyen interannuel) du cours d'eau est de 244 m³/s.

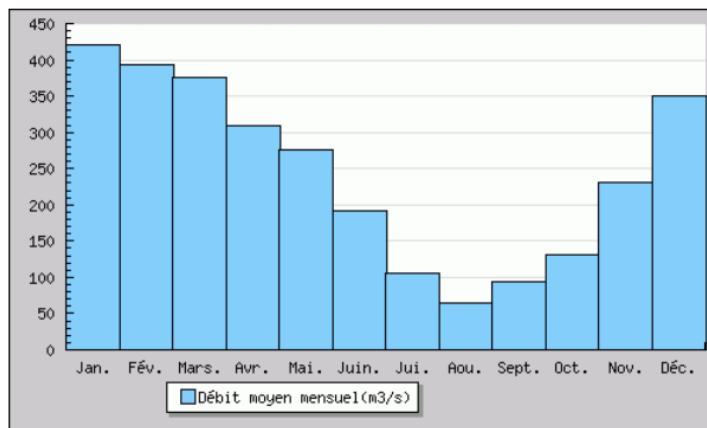


Figure 4 : Débit moyen mensuel de La Dordogne au droit de la station hydrométrique « La Dordogne à Pessac-sur-Dordogne » entre 1996 et 2021 (source : Banque hydro)

2.2.2.3 Objectifs de qualité du SDAGE Adour-Garonne

Au regard de la configuration de la gestion des eaux pluviales au droit du site du 3^e RMAT, la masse d'eau superficielle la plus représentative et la plus proche est la suivante « Estuaire Fluvial Dordogne » (FRFT32). Cette masse d'eau présente un **état écologique médiocre** (état chimique non classé). **L'objectif d'atteinte du bon état global est reporté à 2027.**

➤ Zonages du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021

Le Ruisseau des Prades n'est pas considéré en tant qu'axe à grands migrateurs amphihalins, réservoir biologique LEMA ou cours d'eau très bon état LEMA.

La commune de Vayres est située :

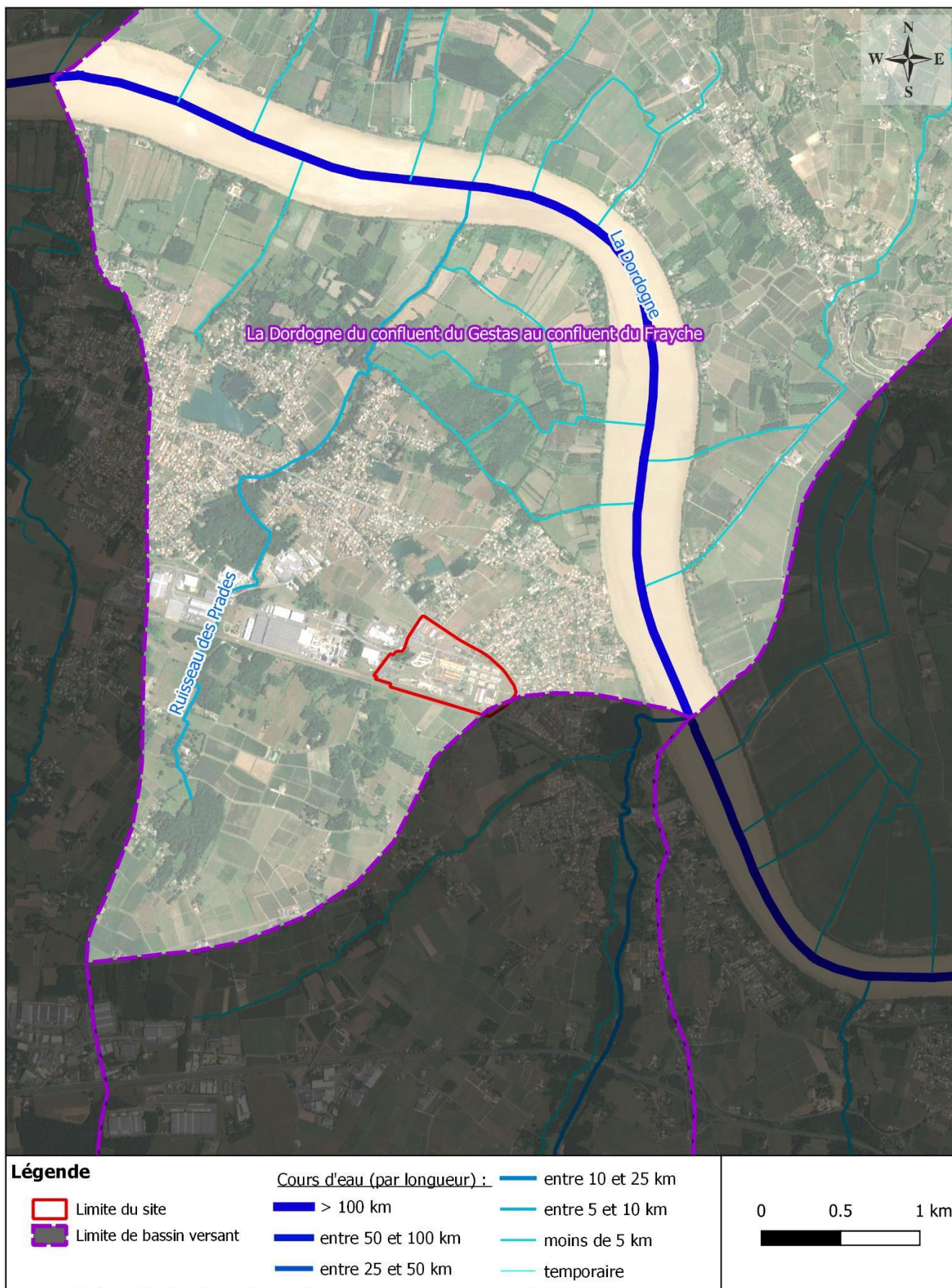
- en **Zone de Répartition des Eaux** (ZRE3302) par arrêté n°E2005/14 du 28/02/2005
- en zone concernée par le **SAGE « Dordogne Atlantique »** (phase d'élaboration).

La commune de Vayres n'est pas située :

- en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole,
- en zone sensible à l'eutrophisation,

Le site du 3^e RMAT n'est pas situé au sein d'une Aire d'Alimentation de Captage (AAC) prioritaire ni au sein d'une Zone à Préserver pour leur utilisation Future en eau potable (ZPF).

La compatibilité du projet avec le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 et le SAGE Dordogne Atlantique est étudiée en **PJ n°08**.



Source : Orthophotographies (2019), BD Carthage, eaufrance

Projection : RGF 93 - Lambert 93

Réalisation : AHIDA Conseil - mars 2021

Figure 5 : Réseau hydrographique local

2.2.2.4 Le risque inondation

La commune de Vayres possède un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) Inondation par débordement du cours d'eau « La Dordogne » approuvé le 16 juin 2003.

Le site du 3^e RMA n'est pas concerné (hors zone d'aléa) par le zonage et règlement applicable de ce PPRNi.

2.2.2.5 Zones humides

➤ Zones humides RAMSAR

Aucune zone humide d'importance internationale désignée au titre de la Convention de Ramsar n'est répertoriée au droit, et à proximité du site du 3^e RMA.

➤ Zones humides d'importance majeure

Aucune zone humide d'importance majeure n'est répertoriée au droit du site du 3^e RMA. La zone humide d'importance majeure « Basse Garonne, Dordogne et Isle (FR613001) est présente à 800 m au Nord du site.

➤ Zones humides du SAGE Dordogne Atlantique

Le SAGE Dordogne Atlantique n'a pas encore élaboré de prélocalisation des zones humides.

2.3. Biodiversité

Source : - DREAL Nouvelle-Aquitaine
- Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)
- TVB Nouvelle-Aquitaine
- Investigation de terrain
- Interprétation de photographies aériennes

2.3.1. Le patrimoine naturel protégé

Le patrimoine naturel protégé considéré dans la présente étude regroupe les espaces et zonages suivants :

- Natura 2000 (Zone Spéciale de Conservation de la Directive Habitats ; Zone de Protection Spéciale de la Directive Oiseaux),
- Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope,
- Parc Naturel (national ou régional),
- Réserve Naturelle (nationale ou régionale),
- Espace Naturel Sensible,
- Réserve de Biosphère,
- Réserve biologique.

Aucun espace naturel faisant l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope, aucun parc naturel, réserve naturelle, espace naturel sensible et réserve biologique ne se trouve au droit, et dans un rayon de 5 km autour du site du 3^e RMA.

Le site du 3^e RMA se situe au droit d'une zone de transition de la réserve de biosphère « Bassin de la Dordogne » (FR6500011). La zone tampon de cette réserve de biosphère se situe à 500 m à l'Est du site.

Aucun site Natura 2000 ne se situe au droit du site du 3^e RMA.

Les sites Natura 2000 les plus proches du site sont :

- Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitats) « Réseau hydrographique du Gestas » (FR7200803) située à 500 m à l'Est du site,
- Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitats) « La Dordogne » (FR7200660) située à 700 m au Nord-Est du site,

- Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitats) « Palus de Saint-Loubes et d'Izon » (FR7200682) située à 800 m au Nord du site.

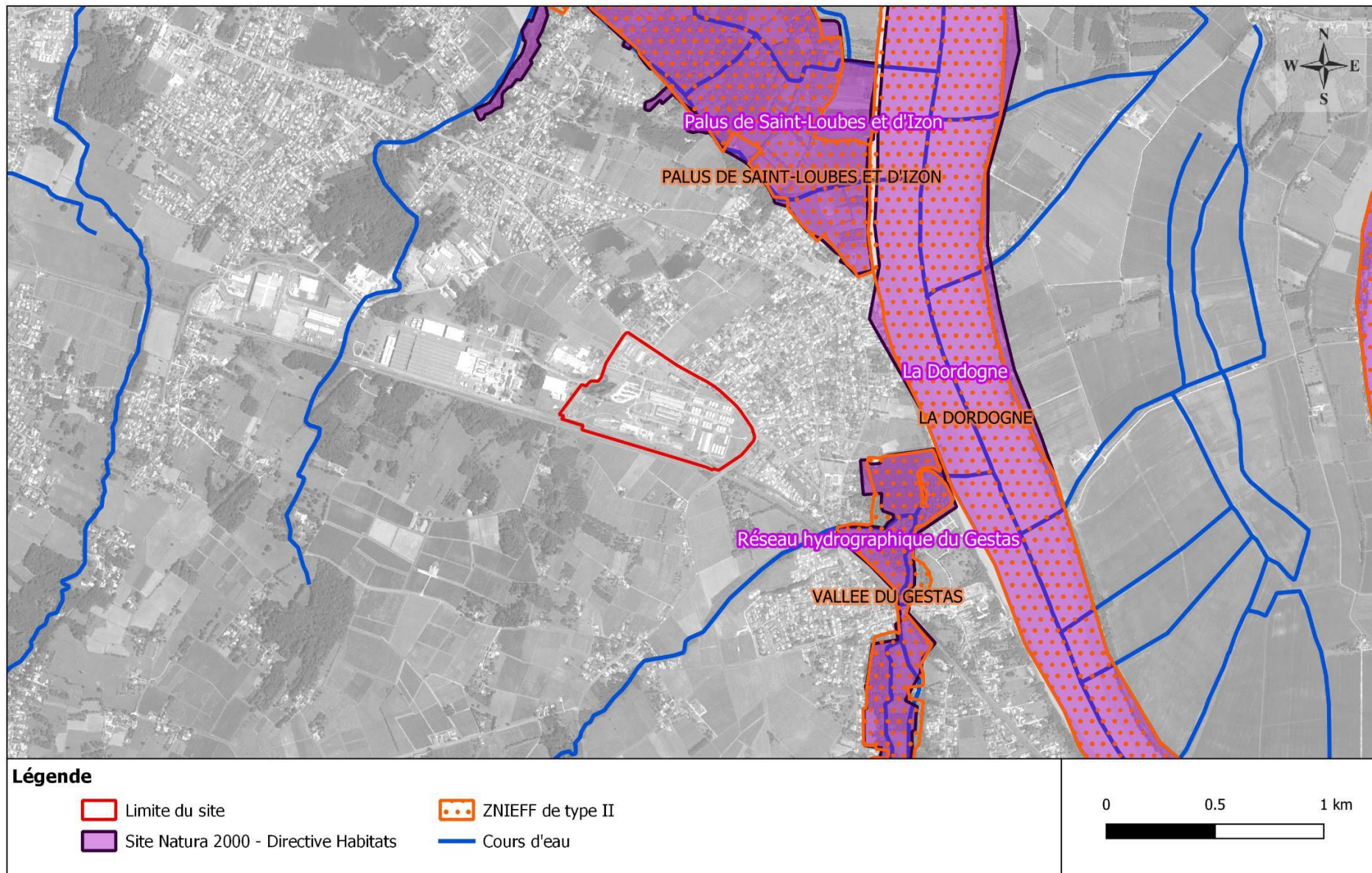
La commune de Vayres n'est pas concernée par la Loi littoral et ne se situe pas en zone de montagne.

2.3.2. Le patrimoine naturel inventorié

Aucun espace naturel faisant l'objet d'un inventaire du patrimoine naturel (Zone d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I et II, Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux) **ne se situe au droit du site du 3^e RMAT.**

Les ZNIEFF les plus proches du site sont :

- ZNIEFF de type II « Vallée du Gestas » (720015764) située à 550 m à l'Est du site,
- ZNIEFF de type II « La Dordogne » (720020014) située à 750 m au Nord-Est du site,
- ZNIEFF de type II « Palus de Saint-Loubes et d'Izon » (720007955) située à 800 m au Nord du site.



Source : Orthophotographies (2020), INPN

Projection : RGF 93 - Lambert 93

Réalisation : AHIDA Conseil - mars 2021

Figure 6: Patrimoine naturel le plus proche du site

2.3.3. Les continuités écologiques (Trame Verte et Bleue)

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la région Aquitaine approuvé par le Conseil régional a été adopté par arrêté préfectoral du 24 décembre 2015, puis annulé par le tribunal administratif de Bordeaux le 13 juin 2017. Ainsi, les données présentées ci-après n'ont aucune valeur réglementaire et sont fournies à titre informatif.

D'après l'extrait cartographique du zonage du Schéma Régional de Cohérence Ecologique Aquitaine, le site du 3^e RMAT se situe en dehors d'un élément de la Trame Verte et Bleue. Le projet « SCORPION » du 3^e RMAT se situe au sein d'un site existant localisé au sein d'un secteur urbanisé.

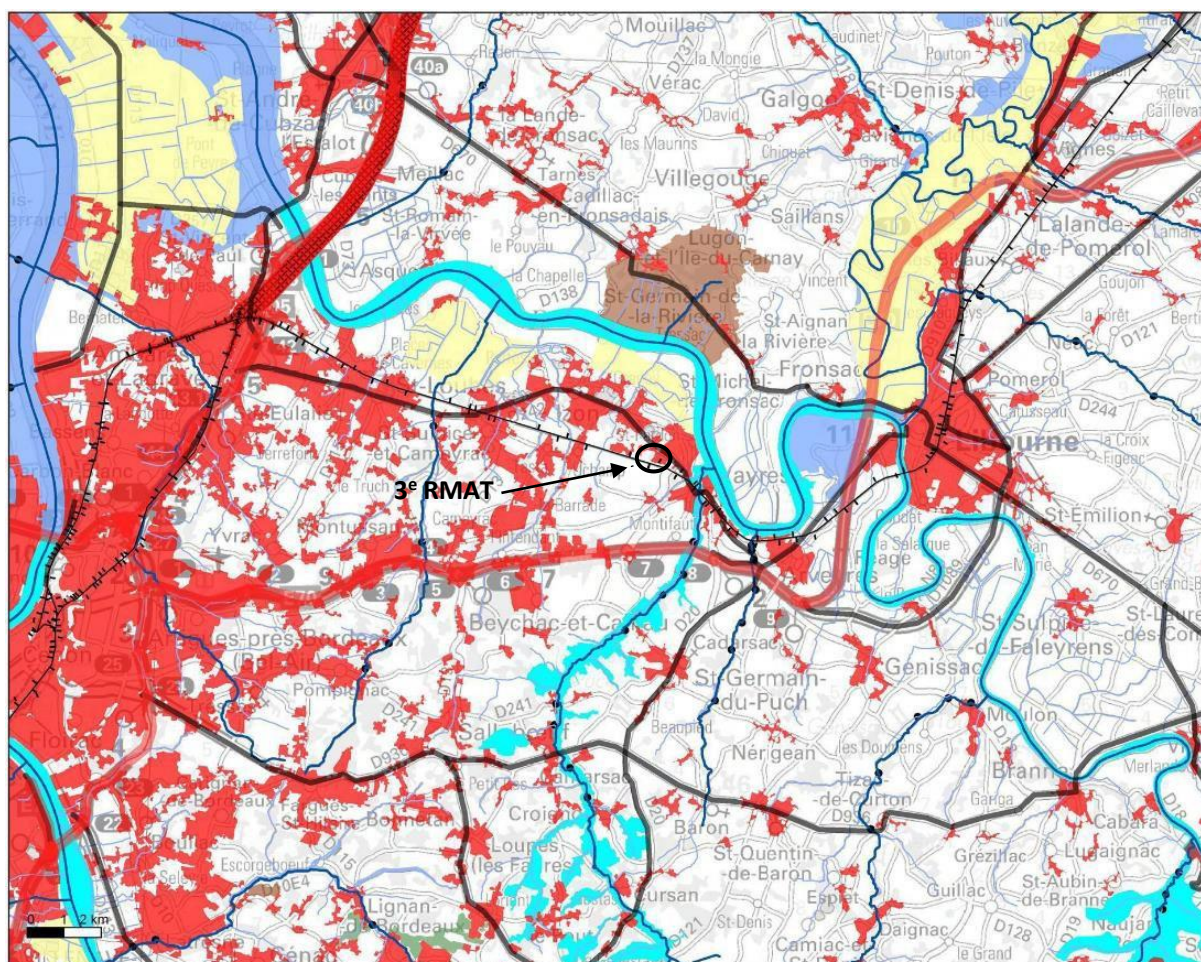


Figure 7 : Situation du site du 3^e RMAT vis-à-vis du zonage (indicatif) du SRCE d'Aquitaine

2.3.4. Les habitats, la faune et la flore

2.3.4.1 *Habitats naturels et anthropiques*

A partir des photographies aériennes disponibles et des observations sur site effectuées le 03 mars 2021, les habitats présents au sein du site ainsi que dans le périmètre d'étude élargi (rayon de 100 m) ont été identifiés et classés selon la typologie CORINE Biotope (CB).

Le site du 3^e RMAT étant déjà construit et exploité, l'ensemble du site y compris les espaces non aménagés actuellement sont anthropisés et dédiés à l'activité du site.

➤ Habitats naturels et anthropiques présents à l'intérieur du site

Les habitats rencontrés au droit du site correspondent à « Site industriel en activité » (CCB : 86.4) marqué par la présence de bâtiments, de voiries, parking couvert et aires de stockage extérieures, et d'espaces verts régulièrement entretenus marqué par la présence d'arbres et d'arbustes.

A noter qu'un plan d'eau recouvrant une surface d'environ 5000 m² et sa végétation associée (peupliers, saules, ...) sont situés à l'Ouest du site.

2.3.4.2 *Flore*

L'investigation réalisée le 03 mars 2021 n'a pas permis de mettre en évidence la présence d'espèces floristiques protégées au niveau départemental, régional ou national.

2.3.4.3 *Faune*

A l'intérieur du 3^e RMAT, les espèces faunistiques rencontrées sont « communes » et habituées à la présence de l'homme et des activités. Aussi, le mur d'enceinte et les clôtures présents en périphérie du site empêchent l'intrusion de nombreuses espèces animales.

L'investigation réalisée le 03 mars 2021 n'a pas permis de mettre en évidence la présence d'espèces faunistiques protégées au niveau départemental, régional ou national.

A noter que le plan d'eau est propice au développement d'espèces d'amphibiens.

2.4. Ambiance paysagère

*Source : - Atlas des paysages de Gironde
- Investigations de terrain
- Interprétations de photographies aériennes*

2.4.1. Environnement paysager régional

Selon l'Atlas des Paysages de Gironde, le site du 3^e RMAT se situe au sein de l'**unité paysagère B4 « La vallée de Libourne à Saint-André-de-Cubzac »**.

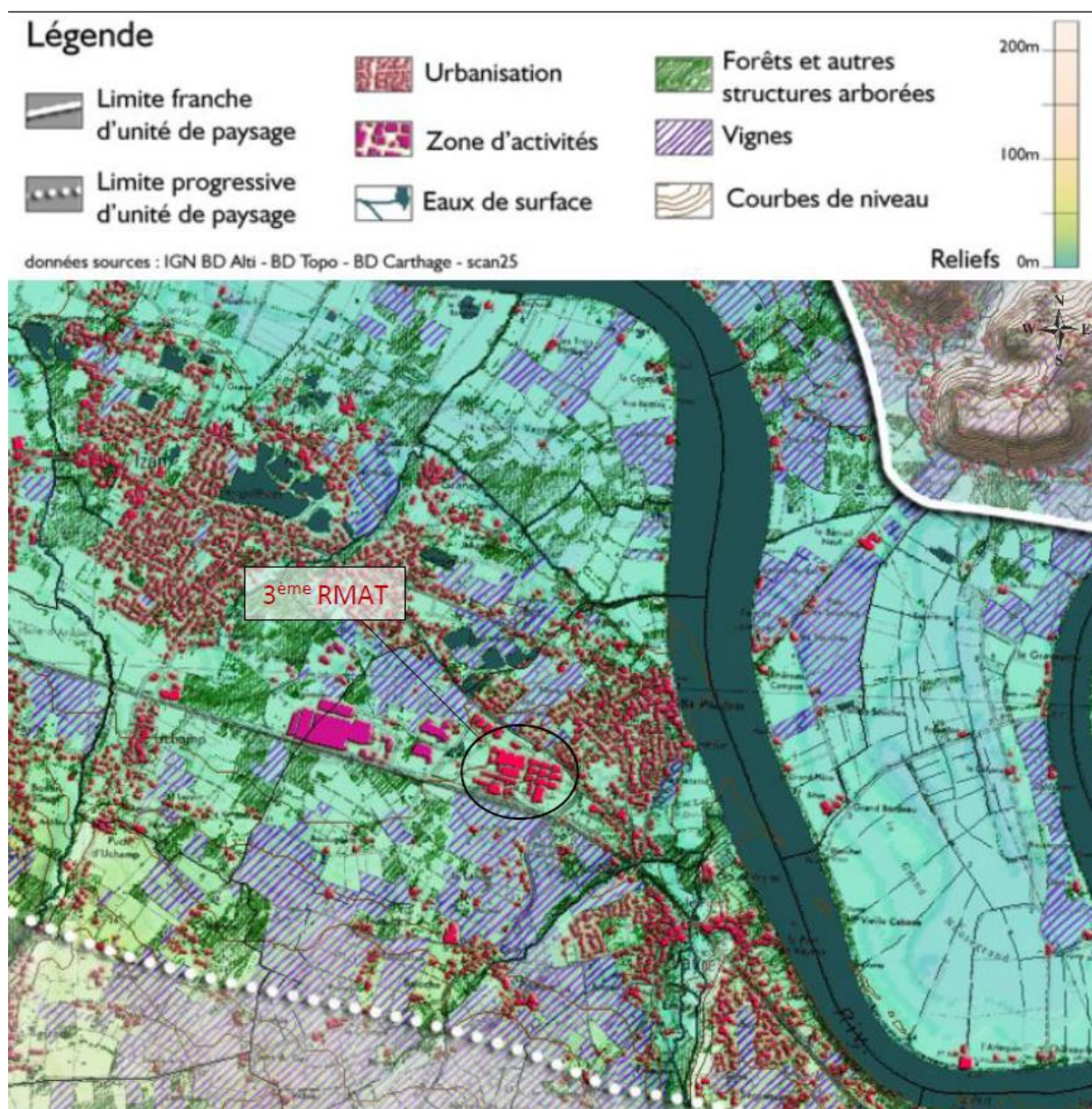


Figure 8 : Contexte paysager du 3^e RMAT (source : Atlas des paysages de Gironde)

2.4.2. Environnement paysager local

Le site du 3^e RMAT est situé au sein d'une zone d'activités qui s'inscrit dans un paysage dominé par des espaces urbanisés et agricoles (vignes) et secondairement par des espaces naturels. La commune de Vayres est implantée sur une terrasse argileuse, en rive gauche de la Dordogne et participe à former un lien urbanisé entre l'agglomération bordelaise et Libourne.

La voie ferrée située en limite Sud du site marque également le paysage local.

Aucun enjeu paysager particulier n'est répertorié au droit et à proximité du site.

2.4.3. Insertion paysagère du site

Le 3^e RMAT est un site militaire entièrement clôturé par un grillage et des haies ou par un mur béton en périphérie. Les perceptions visuelles sur le site depuis l'extérieur sont réduites autant que possible principalement pour des raisons de sécurité.

L'emprise ICPE du 3^e RMA n'est pas visible depuis les axes routiers et depuis les habitations les plus proches, hormis au niveau du pont de la voie-ferrée de la RD 242 au Sud-Est du site.



Figure 9 : Perceptions visuelles sur le site du 3^e RMA depuis les axes routiers, (© Cabinet architecte ADA)

2.5. Patrimoine culturel

Source : - DRAC / DREAL Nouvelle-Aquitaine
- Ministère de la Culture – Atlas des patrimoines

2.5.1. ZPPAUP / AVAP / SPR

D'après l'Atlas des patrimoines du Ministère de la Culture, **le site du 3^e RMA n'est pas couvert par le zonage d'une ZPPAUP** (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager), **AVAP** (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) **ou SPR** (Site Patrimonial Remarquable).

2.5.2. Edifices inscrits et classés aux Monuments Historiques

D'après l'Atlas des patrimoines du Ministère de la Culture et la base de données *Mérimée* du Ministère de la Culture et de la Communication, **le site du 3^e RMA n'est couvert par un périmètre de protection de bâtiments inscrits ou classés aux Monuments Historiques.**

2.5.3. Patrimoine mondial

D'après l'Atlas des patrimoines du Ministère de la Culture, **aucun patrimoine mondial n'est situé au droit et aux abords du site du 3^e RMA.**

2.5.4. Site inscrit et classé

D'après l'Atlas des patrimoines du Ministère de la Culture, **aucun site inscrit ou classé n'est situé au droit ou aux abords du site du 3^e RMA.**

2.5.5. Archéologie

D'après l'Atlas des patrimoines du Ministère de la Culture et la DRAC Nouvelle-Aquitaine, **le site du 3^e RMA n'est couvert par une zone de présomption de prescription archéologique.**

2.6. Environnement humain

Source : - INSEE
- Base Cassini de l'EHESS
- Département de la Gironde
- Investigation de terrain

2.6.1. Démographie

D'après les recensements de l'INSEE datant de 2018, la population de la commune de Vayres (33) est de **4053 habitants**. L'évolution démographique est présentée par le tableau suivant.

Tableau 2 : Evolution démographique de la commune de Vayres (source : Base Cassini de l'EHESS, INSEE)

Année	1982	1990	1999	2007	2013	2018
Population	2 361	2 491	2 631	3 215	3 595	4 053
Densité moyenne (hab/km ²)	163	172	182	222	249	280

2.6.2. Habitat et voisinage économique

Situé à proximité directe du bourg de la commune de Vayres, **plusieurs habitations individuelles et activités économiques sont présentes à proximité du site du 3^e RMA.**

Ce voisinage habité et économique est représenté en **PJ n°2**, à laquelle il convient de se référer.

2.6.3. Trafic routier et accès au site

Le site du 3^e RMA dispose d'un accès principal au Nord-Ouest depuis la route de BSN (accessible depuis la RD 209 « avenue d'Izon »).

Le site est également desservi par une voie ferroviaire dédiée localisée en bordure Sud du site permettant la livraison directe des appareils et engins nécessitant des travaux de maintenance/réparation.

D'après les comptages routiers de 2016 des services départementaux de la Gironde, la RD 209, localisée en bordure Nord et Est du site et permettant d'accéder à la route de BSN, supporte un trafic TMJA (trafic moyen journalier annuel) de 5 720 véhicules.

Les **voieries empruntées sont en bon état** et conçues pour supporter une circulation importante de véhicules lourds (stabilité de la chaussée, dimensionnement suffisant pour permettre le croisement de deux véhicules en toute sécurité).

Le plan de circulation du site du 3^e RMA est disponible à la Figure suivante.

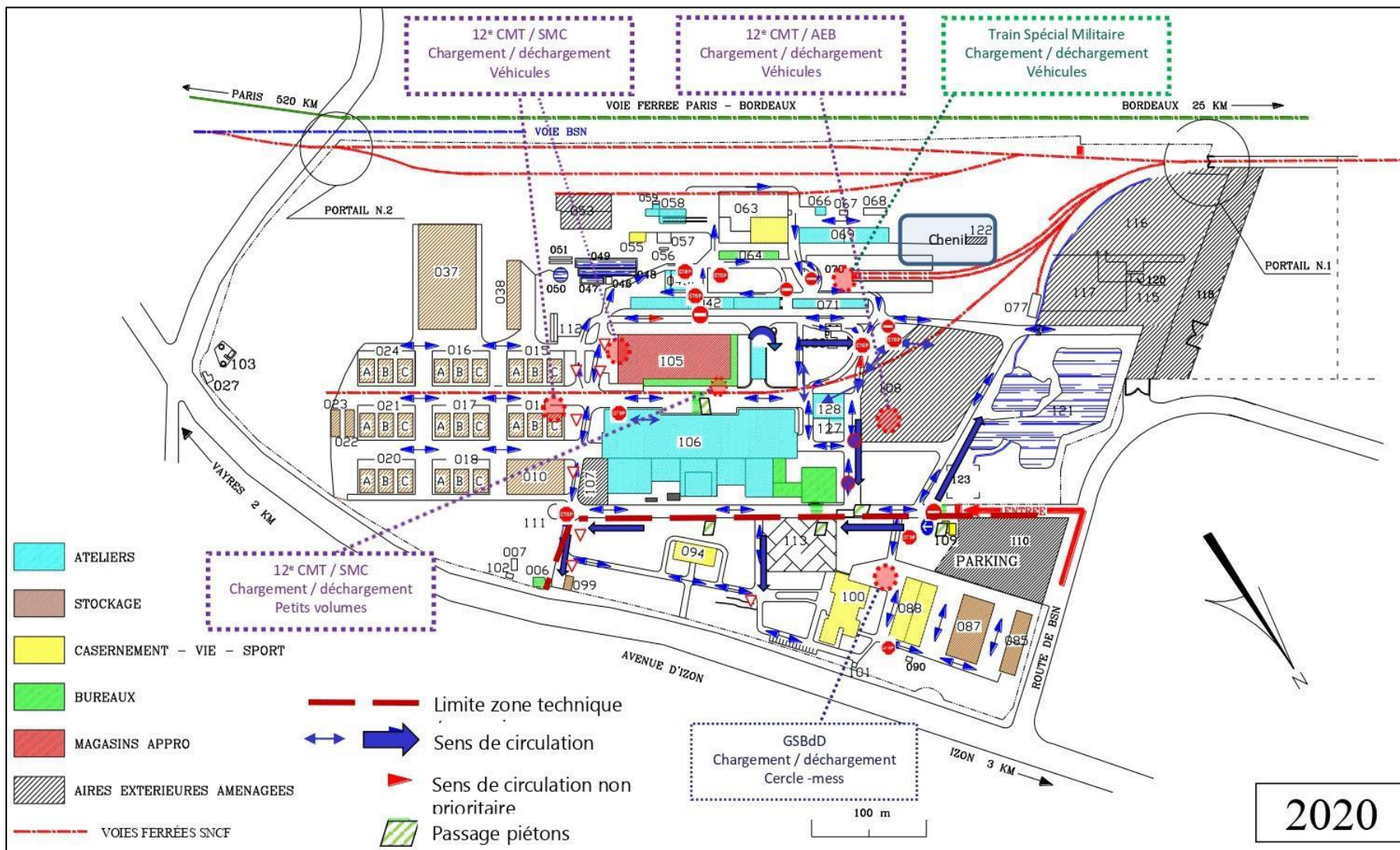


Figure 10 : Plan de circulation sur le site du 3^e RMAT (source : 3^e RMAT)

2.6.4. Emissions et nuisances de voisinage

Source : - Registre des Emissions Polluantes (IREP)

- Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de l'Etat de Gironde
- Géorisques (Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire)
- ATMO

2.6.4.1 Emissions sonores

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de l'État (PPBE) en Gironde a été approuvé par arrêté préfectoral du 17 novembre 2015.

Aucune voie de circulation située à proximité du site du 3^e RMAT n'est concernée par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de l'État en Gironde.

2.6.4.2 Emissions atmosphériques

Organisme agréé par le Ministère chargé de l'Ecologie, l'"ATMO" est missionné pour assurer la surveillance et l'information sur la qualité de l'air de la région Nouvelle-Aquitaine. Cet organisme assure un suivi permanent de la qualité, grâce à une cinquantaine de stations de mesures fixes et aux stations mobiles déployées sur l'ensemble de la région, aussi bien dans les principales agglomérations que dans les zones rurales.

Le réseau de surveillance le plus proche du site du 3^e RMAT se situe à Bassens, à environ 15 km à l'Ouest. La qualité de l'air au droit de cette station n'est pas représentative de la qualité de l'air au droit du site.

Le site du 3^e RMAT se situe dans un secteur largement ventilé, la qualité de l'air est bonne. Les rejets atmosphériques les plus importants proviennent des gaz d'échappement des véhicules en circulation sur les axes routiers les plus proches et de l'établissement O-I Vayres (fabrication de verre creux).

D'après le Registre Français des Emissions Polluantes (IREP) et les données relatives aux ICPE disponibles sur la plateforme Géorisques du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, un site industriel émettant des rejets atmosphériques est répertorié aux abords du site du 3^e RMAT. Il s'agit de l'établissement O-I Vayres (installation destinée à la fabrication du verre, y compris de fibres de verre d'une capacité de fusion de 20 tonnes par jour) présent à 400 m à l'Ouest du site.

2.6.4.3 Odeurs

Aucune odeur particulière n'est perçue au droit et aux abords du site du 3^e RMAT.

2.6.4.4 Emissions lumineuses

Aux abords du site du 3^e RMAT, de nombreuses sources lumineuses sont présentes. Il s'agit majoritairement de l'éclairage public des axes routiers périphériques et des quartiers résidentiels les plus proches.

L'environnement proche du site est fortement éclairé.

2.6.4.5 Vibrations

Aucune vibration n'est perçue au droit et aux abords du site du 3^e RMAT.

2.6.5. Déchets

Sur la commune de Vayres, la collecte et le traitement des déchets sont gérés par le SMICVAL (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Valorisation des déchets du Libournais Haute-Gironde).

La commune de Vayres dispose d'une déchetterie gérée par le SMICVAL et de 200 composteurs.

2.6.6. Risques industriels et technologiques

2.6.6.1 Sites et sols pollués

cf. Paragraphe 2.1.4.1.

2.6.6.2 ICPE

D'après la base de données Géorisques du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et le service des installations classées de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, **2 sites ICPE sont localisés à proximité du site du 3^e RMAT**. Il s'agit de l'établissement « FRONERI Vayres » (site de fabrication de glaces et sorbets) situé de l'autre côté de la route de BSN à l'ouest du site et de l'établissement « O-I Vayres » (installation destinée à la fabrication du verre) situé à 400 m à l'ouest du site.

2.6.6.3 Risque technologique

La commune de Vayres n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques.

D'après la base de données Géorisques du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, la commune de Vayres est cependant concernée par le risque de transport de matières dangereuses. Une canalisation de transport de gaz naturel est située en limite ouest du site du 3^e RMAT.

III. INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES PRISES

Le projet de construction du nouveau bâtiment et de l'aire de stationnement et de manœuvre associée dédiés au programme « SCORPION » est décrit dans la **demande d'enregistrement**.

L'analyse des incidences sur l'environnement portera sur la **phase des travaux de démolition du bâtiment n°10, de construction du bâtiment et d'aménagement de la plateforme extérieure** et sur la **phase d'exploitation du site** sous le régime d'enregistrement au titre de la rubrique 2930-1-a) de la nomenclature des ICPE (*cf. Demande d'enregistrement*). A ce titre, le site en exploitation devra répondre aux prescriptions applicables issues de l'**Arrêté du 12/05/20 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2930-1-a) (Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur, y compris les activités de carrosserie et de tôlerie) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement**.

Le chapitre III de la présente note environnementale vient en complément de la **Pièce jointe n°6** « Justification du respect des prescriptions applicables ».

3.1. Incidences et mesures sur les sols

➤ En phase de travaux

Les travaux prévus sur le terrain du projet pourraient être à l'origine :

- de déplacement de terres végétales par déblais-remblais,
- d'un déversement ou fuite accidentelle d'hydrocarbures, d'huiles.

❖ *Gestion des déblais-remblais de terres végétales*

Les travaux de terrassement pour la construction des fondations du bâtiment et la création des réseaux enterrés (eaux pluviales, alimentation électrique, ...) occasionneront des déplacements de terres végétales. Ces déplacements de terres seront limités, le bâtiment étant projeté au droit d'un ancien bâtiment qui sera démoli et la topographie du terrain étant relativement plane.

Les travaux ne nécessiteront pas d'apport extérieur de terre.

Les éventuels matériaux en surplus ne pouvant être réutilisés sur site seront analysés, évacués par un prestataire agréé et traités en tant que déchets dans un centre spécialisé.

❖ *Pollution accidentelle des sols*

Les travaux de préparation des sols et de construction occasionneront des manœuvres de ravitaillement et l'entretien des engins et camions qui pourraient être à l'origine de pollutions accidentelles des sols et indirectement des eaux souterraines et superficielles (huiles de graissage, hydrocarbures) par petite fuite (égouttures) ou déversement de plusieurs litres en cas de rupture d'un contenant ou d'un réservoir.

Pour réduire ce risque de pollution des sols, les mesures suivantes seront prises par l'exploitant :

- les produits potentiellement dangereux pour l'environnement seront limités au strict minimum nécessaire et stockés sur des bacs de rétention de dimension adaptée dans des locaux dédiés dans les bâtiments du site existant,
- l'enlèvement des bidons d'huile usagés se fera à des intervalles réguliers,
- le stationnement et le ravitaillement des engins et camions et les éventuels changements des pièces mécaniques s'effectueront sur l'aire étanche du site existant équipée d'une rétention, ou bien un bac étanche mobile sera disposé sous les engins et camions pour piéger les éventuelles égouttures d'hydrocarbures,
- le bon état des engins de chantier et camions sera vérifié avant le commencement des travaux pour minimiser les risques de déversement accidentel (vidange, fuites d'hydrocarbures, ...),

- un kit anti-pollution sera mis à disposition et en tout état de cause, en cas de pollution accidentelle avérée des sols, les terres souillées seront immédiatement enlevées, évacuées puis traitées par un prestataire agréé.

Après application de ces mesures, le risque de pollution accidentelle des sols en phase travaux sera maîtrisé et acceptable.

➤ En phase d'exploitation

❖ *Imperméabilisation des sols*

La création du bâtiment et de la plateforme extérieure occasionnera une imperméabilisation supplémentaire des sols d'une surface de 1 500 m² (< 0,5 % de la surface totale du site), correspondant à la plateforme extérieure (aire de stationnement et aire de manœuvre), le bâtiment projeté étant situé au droit d'un ancien bâtiment qui sera démoli.

Les surfaces non imperméabilisées représenteront encore plus de 50 % de la surface totale du site.

❖ *Pollution accidentelle des sols*

Cf. Paragraphe 3.2.3.

3.2. Incidences sur la ressource en eau

3.2.1. Approvisionnement, usages et consommation d'eau

➤ En phase de travaux

Aucun prélèvement direct dans le milieu naturel ou les eaux souterraines ne sera effectué. Aucun forage n'est projeté sur le site.

➤ En phase d'exploitation

❖ *Approvisionnement en eau du site*

Le site du 3^e RMAT est actuellement raccordé au réseau d'adduction en eau potable (AEP) de la commune de Vayres.

L'eau est amenée par le réseau d'approvisionnement d'eau potable déjà existant sur le site, le projet ne prévoit pas de changement sur les sources d'approvisionnement en eau. Le bâtiment projeté sera relié au réseau existant.

Ce réseau est muni de clapets anti-retours et d'un disconnecteur d'alimentation pour éviter les retours d'eau potentiellement pollués dans le réseau d'eau potable.

Aucun forage d'eau n'est actuellement présent sur le site ni projeté.

❖ *Usages*

L'eau potable servira aux besoins suivants :

- eaux sanitaires du personnel (WC, boissons, ...),
- eaux de lavage des locaux (usage ponctuel),
- eaux de lavage des véhicules/engins,
- eaux d'extinction incendie du site alimentant les poteaux incendie existants.

❖ *Consommation d'eau*

Actuellement, en moyenne sur les trois dernières années, le fonctionnement du site engendre une consommation en eau potable d'environ 5000 m³/an.

En situation d'exploitation future, le volume prévisionnel de prélèvement en eau potable du site du RCM serait éventuellement légèrement augmenté pour les eaux de lavage et les eaux sanitaires du nouveau bâtiment.

Le réseau d'adduction en eau potable couvrira ce besoin additionnel. Un compteur volumétrique est déjà installé en amont du site et assure le suivi annuel des consommations d'eau potable. Toutes les dispositions seront prises pour limiter la consommation d'eau du site.

3.2.2. Rejets

3.2.2.1 *Traitement des eaux usées sanitaires*

Les eaux usées sanitaires, équivalentes à des eaux usées domestiques correspondent aux eaux issues :

- des sanitaires du personnel et des visiteurs ponctuels,
- du nettoyage des locaux.

Les principales charges de ces effluents sont une charge organique, DCO (demande chimique en oxygène) et DBO₅ (demande biochimique en oxygène) et en matières en suspension (MES).

Au vu de l'effectif du personnel maximal du 3^e RMAT (environ 180 personnes), les rejets d'eaux usées sanitaires peuvent être estimés au maximum à environ 60 équivalents-habitants (EH).

L'ensemble des eaux usées sanitaires est pris en charge par la station d'épuration interne du détachement du 3^e RMAT.

3.2.2.2 *Traitement des eaux pluviales et des eaux de lavage*

L'imperméabilisation des sols peut entraîner une concentration rapide des eaux pluviales et une concentration de débits aux exutoires.

L'imperméabilisation des sols engendre une modification du régime d'écoulement des eaux pluviales qui se traduit par une concentration plus rapide des eaux et une augmentation des débits de ruissellement, là où la nature des terrains initiaux favorisait l'infiltration de l'eau dans le sol.

La création du nouveau bâtiment projeté (1845 m²) et de l'aire de manœuvre/stationnement des engins et voirie (2 160 m²) occasionnera une imperméabilisation supplémentaire des sols d'environ 2000 m².

➤ *Situation actuelle*

Le site du 3^e RMAT se décompose en 2 bassins versants selon la topographie environnante et les réseaux d'eaux pluviales existants qui se déclinent comme suit :

- bassin versant BVA (**cf. Figure 4**) : bassin versant composé principalement des surfaces aménagées en voirie et parking sur toute la partie Ouest du site du 3^e RMAT ; ces eaux pluviales sont évacuées vers un plan d'eau existant d'une surface de 0,5 ha et ayant fait l'objet d'une déclaration au titre de la rubrique 2.5.1.0 de la nomenclature des IOTA ;
- bassin versant BVB (**cf. Figure 4**) : bassin versant composé des surfaces des bâtiments administratifs et zone technique où sont implantés les ateliers de réparation de véhicules existants visés par la rubrique 2930-1-a) ; ces eaux pluviales sont collectées et évacuées par le réseau d'assainissement pluvial communal de Vayres au Nord du site (**cf. Annexe 8**),

➤ *Situation projetée*

L'ensemble des eaux de voirie, de toiture du bâtiment NT12 créé et augmentant la surface étanchée du bassin versant BVB seront collectées puis dirigées vers un bassin de décantation bétonné rendu étanche par une géomembrane et de volume utile de 150 m³. Ce volume permettra d'assurer la rétention/décantation des eaux pluviales et la rétention des eaux d'extinction en cas d'incendie (cf. voir note de calcul du dimensionnement du bassin en **Annexe 9** + Note de calcul D9-D9A en **Annexe 10**)

A la sortie de ce bassin, un ouvrage de régulation maçonné avec obturateur par vanne accessible SDIS et un dispositif de régulation type guillotine seront installés avant que rejet dans le réseau pluvial communal existant sur la parcelle.

3.2.3. Dimensionnement du besoin en eau d'extinction incendie

Le site dispose actuellement de 8 poteaux incendie localisés sur le Plan de composition du site (*cf. Pièce-jointe n°03*) et les débits testés peuvent fournir à 1 bar de pression :

Dans le cadre du projet SCORPION, les besoins en eau seront assurés par une réserve incendie de 120 m³ qui sera disposée à proximité du bâtiment NTI2 et accessible pour les engins de secours (*cf. Pièce-jointe n°03*).

Les besoins en eau incendie nécessaires à l'intervention des services de secours extérieurs estimés à l'aide du document technique D9 (*cf. Annexe 10*) sur la base du bâtiment projeté NTI2 conduisent à un volume de 60 m³/h, soit **120 m³ pendant 2 heures**.

Ces besoins en eau dans les zones d'implantation des bâtiments visés par la rubrique 2930-1-a) seront couverts par les poteaux incendie implantés à une distance d'éloignement maximale de 100 m des bâtiments visés par la rubrique 2930-1-a) et par la réserve d'eau additionnelle de 120 m³ implantée à proximité du bâtiment projeté NTI2.

3.2.4. Confinement des eaux d'extinction incendie

Le volume de rétention nécessaire au confinement des eaux d'extinction incendie du bâtiment NTI2 a été déterminé à l'aide du document technique D9A (*cf. Annexe 10*).

Ce volume à maintenir libre s'élève à **150 m³**.

En cas d'incendie sur le site, les eaux d'extinction incendie seront collectées et confinées dans le bassin de rétention de 150 m³. Une vanne by-pass devra être actionnée manuellement afin de confiner les eaux à l'intérieur de ce bassin.

Elles seront ensuite analysées et évacuées conformément à la réglementation par un prestataire agréé.

Les installations prévues en matière de gestion des eaux d'extinction incendie sont localisées sur le plan des secours, disponible en **Annexe 2**.

3.3. Incidences sur le milieu naturel

3.3.1. Incidences sur les habitats, la faune et la flore

➤ En phase de travaux

Les travaux de terrassement propres à la construction des bâtiments sur des espaces non revêtus occasionneront la destruction d'espace enherbé sur une surface d'environ 1500 m² soit moins de 0,5 % de la surface totale du site. Le bâtiment projeté est situé au droit d'un ancien bâtiment qui sera démoli.

Pour rappel :

- l'emprise du site ne se trouve pas en zonage réglementaire du patrimoine naturel ;
- aucun habitat naturel d'intérêt communautaire et aucune espèce floristique protégée n'ont été recensés sur l'emprise du projet lors de la visite de site.

L'exploitant a intégré dans son projet d'extension le maintien de surfaces naturelles, correspondant à plus de 50 % des surfaces végétalisées actuellement présentes sur l'emprise du site.

➤ En phase d'exploitation

Les activités du site du 3^e RMAT sont à l'origine de nuisances sonores régulières liées essentiellement au moteur des engins et véhicules en circulation ainsi qu'aux exercices militaires.

Ces nuisances n'ont pas d'incidence notable sur la faune, notamment les oiseaux fréquentant les espaces urbanisés et habitués en permanence au bruit de circulation des voitures en centre-ville.

A noter par ailleurs que les espaces enherbés existants à l'est et ouest du bâtiment projeté seront consolidés et réengazonnés et que l'arbre existant à l'est du projet sera supprimé et remplacé par 2 arbres en cépées.

3.3.2. Incidences sur Natura 2000

Pour rappel, les sites Natura 2000 les plus proches du site sont :

- Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitats) « Réseau hydrographique du Gestas » (FR7200803) située à 500 m à l'Est du site,
- Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitats) « La Dordogne » (FR7200660) située à 700 m au Nord-Est du site,
- Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitats) « Palus de Saint-Loubes et d'Izon » (FR7200682) située à 800 m au Nord du site.

Le projet fait l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000, disponible en **PJ n°9**.

Etant donné que :

- le site et son aire d'influence ne sont pas situés à l'intérieur des périmètres Natura 2000 « Réseau hydrographique du Gestas » (FR7200803), « La Dordogne » (FR7200660) et « Palus de Saint-Loubes et d'Izon » (FR7200682) ;
- il n'y a aucune connexion topographique, hydrographique ou écologique entre l'aire d'influence du site et les sites Natura 2000 ;
- il n'y a pas de rejet d'eaux industrielles ;
- les eaux usées sanitaires sont prises en charge par le réseau d'assainissement communal ;
- les eaux pluviales seront collectées, traitées puis rejetées à un débit régulé ;
- toutes les dispositions sont prises afin de prévenir tout risque de pollution des eaux et/ou des sols par déversement accidentel de liquides dangereux pour l'environnement ;
- aucun habitat ou espèce d'intérêt communautaire, ayant justifié la désignation des ZSC, n'a été relevé sur le site :

Le site du 3^e RMAT n'aura aucune incidence sur la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire et l'intégrité des sites Natura 2000 les plus proches.

3.4. Incidences sur le paysage

➤ En phase de travaux

En phase de travaux, l'impact paysager sera limité à la circulation des engins nécessaires aux opérations de génie civil et à la durée du chantier.

➤ En phase d'exploitation

Le site du 3^e RMAT est implanté au sein d'un environnement déjà urbanisé et d'une zone dédiée aux activités industrielles.

L'insertion paysagère du site et les contraintes d'implantation, architecturales et paysagères imposées par le PLU ont été prises en compte dès la conception du projet de construction du nouveau bâtiment.

Le bâtiment projeté sera implanté à proximité du centre du site existant, au cœur des activités du 3^e RMAT, par simplicité de fonctionnalité.

Le bâtiment projeté se veut sobre et épuré. Il est composé de deux volumes : un volume bas à toiture terrasse formant un socle monolithique ancré dans le site et un volume haut le surplombant et disposant de nombreuses ouvertures. Le volume haut correspond aux locaux de maintenance des blindés, nécessitant une grande hauteur sous plafond. Les acrotères de chaque volume sont volontairement surélevés pour servir de garde-corps pour la maintenance en toiture, pour cacher les équipements techniques et pour masquer les toitures en pentes du volume haut et les rendre plus épuré. Les espaces extérieurs créés s'alignent avec le bâtiment.

Alors que le socle massif est traité en béton lisse peint en blanc, le volume haut plus léger est traité en bardage bac acier à ondes carrées verticales aléatoires de teinte bronze. L'ensemble des portes et fenêtres sont en aluminium et acier laquées de la même teinte « bronze » que le volume haut.

L'ensemble du bâtiment reste dans une emprise rectangulaire au sol. La hauteur du bâtiment est d'environ 11,5 m.

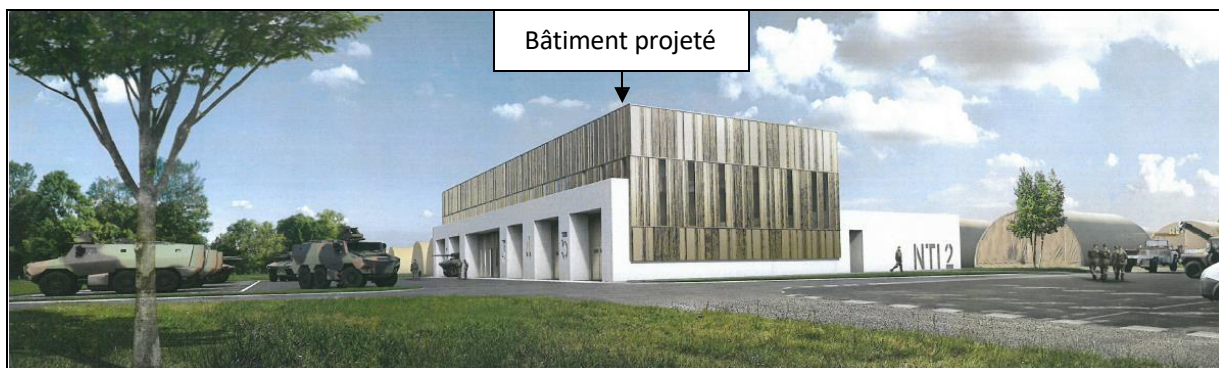


Figure 11 : Insertion du bâtiment projeté au sein du site du 3^e RMAT

Le 3^e RMAT est un site militaire entièrement clôturé par une clôture et des haies ou par un mur béton en périphérie. Les perceptions visuelles sur le site depuis l'extérieur sont réduites autant que possible principalement pour des raisons de sécurité.

Le bâtiment projeté ne sera pas visible depuis les habitations et les axes routiers. Une perception visuelle partielle du bâtiment sera éventuellement possible depuis le pont de la voie-ferrée de la RD 242 au Sud-Est du site.

Au regard du choix des matériaux, de l'architecture et de la zone d'implantation du bâtiment projeté et de l'absence de vues directes sur le site depuis les points sensibles (habitations, axes routiers), l'impact visuel, architectural et paysager de ce bâtiment sera acceptable.

3.5. Incidences sur l'économie locale

Le projet SCORPION porté par le 3^e RMAT aura des répercussions positives sur l'économie locale en termes d'emplois grâce à la pérennisation des postes actuels, sur le bassin de vie de Vayres, et renforcera l'importance du site militaire de Vayres auprès des forces armées françaises.

3.6. Incidences sur la circulation

➤ En phase de travaux

En phase de travaux, une très légère hausse du trafic local sera occasionnée par les rotations des camions d'approvisionnement du matériel pour les besoins du chantier. Ce trafic est estimé au maximum à 10 camions et engins de chantier par jour, sur une durée limitée.

L'entrée des engins de chantier sur le site du 3^e RMAT s'effectuera via l'accès principal (à l'Ouest du site, depuis la route de BSN). La circulation de ces engins lors de travaux s'effectuera uniquement sur l'emprise du terrain du 3^e RMAT.

L'impact sur le trafic local lors de la phase de travaux reste limité et acceptable.

Les engins de chantier devront justifier d'un contrôle technique. Le carnet d'entretien et l'état de marche des engins et des équipements de sécurité sera vérifié avant le démarrage des travaux.

➤ En phase d'exploitation

Le trafic de véhicules fréquentant le site est en moyenne de :

- 20 véhicules/jour correspondant principalement au personnel,
- ponctuellement des véhicules lourds pour livraison/expédition de matériels, nettoyage du site (déchets, nettoyage site, ...),
- ponctuellement des engins lourds pour départ et retour de missions.

Le trafic journalier généré sur la RD 242 pour les besoins de l'activité du 3^e RMAT représente environ moins de 1% du trafic moyen journalier sur cet axe (5 720 véhicules).

Depuis la RD 242, les véhicules accéderont au site par la rue B.S.N. où les conditions d'accès au site sont sécurisées et les voies empruntées sont en bon état et conçues pour supporter une circulation importante.

A noter qu'e situation projetée, il n'y aura pas d'augmentation du trafic à prévoir après démarrage de l'exploitation du nouveau bâtiment.

3.7. Incidences liées aux émissions dans l'air

3.7.1. Rejets liés aux gaz d'échappement des véhicules

Compte tenu de l'activité du site, les rejets atmosphériques se composeront de :

- gaz d'échappement des engins (en phase de chantier), des camions, des véhicules du personnel
- gaz de combustion des chaudières présentes sur le site,
- gaz d'échappement des engins blindés à l'intérieur des bâtiments de réparation des véhicules.

Le bâtiment NT12 nouvellement créé sera équipé au niveau du hall technique d'un groupe d'aspiration des fumées d'échappement des engins blindés par le biais de borniers techniques raccordés aux plots centraux entre travées.

Dimensionnement du volume maximum de gaz brûlés par travée :

Température de sortie :	275 °C
Régime moteur :	Ralenti accéléré du Jaguar
Débit massique :	0,43 kg/s
Débit calculé d'air comburant (Qmot) :	1 300 m ³ /h à 30°C
Débit calculé des gaz d'échappement (Qech) :	2 400 m ³ /h à 275°C

Le dimensionnement de l'installation est établi sur la base du fonctionnement le plus contraignant correspondant au régime ralenti accéléré du Jaguar, avec un air induit à une température de 30°C.

Des enrouleurs mécaniques à entraînement par ressort avec système de cliquet seront mis en place sur les plots béton centraux entre les travées pour raccordement par gaines souples sur les sorties d'échappement des véhicules pour les essais moteurs dans l'atelier. Ces enrouleurs mécaniques seront équipés de 10m de flexible spire nylon écrasable Ø 150mm de tenue en température 200°C en pointe, une butée d'arrêt, cliquet ainsi qu'un entonnoir à pince étau en bout de flexible.

Les enrouleurs seront tous interconnectés par l'intermédiaire d'un réseau enterré d'un diamètre de 450 mm minimum équipé en son extrémité d'un extracteur d'une capacité de travées 5 * 2 400 m³/h minimum.

L'extracteur présentera une commande au niveau de chaque îlot et un voyant lumineux de fonctionnement visible en tout point de l'atelier. Un bouton d'arrêt d'urgence sera mis en place sur chaque îlot.

Les ateliers existants de réparation des véhicules situés à l'intérieur du bâtiment 106 sont équipés d'un système d'aspiration de l'air et des gaz d'échappement des moteurs des engins. Le dernier contrôle de ce réseau d'aspiration a été réalisé en 2019 par le cabinet SOCOTEC. Ce rapport est fourni en **Annexe 19**.

Les gaz d'échappement des moteurs des engins blindés seront rapidement ventilés et assimilés à ceux générés par le trafic de véhicules sur la RD 242 à proximité, où circulent environ près de 6 000 véhicules par jour en moyenne.

3.7.2. Mise en suspension de poussières

Pour éviter / réduire les envols de poussières notamment en phase d'exploitation, l'exploitant veillera aux précautions suivantes :

- le sol des bâtiments est étanche et sera maintenu propre,
- les voies de circulation et les espaces de stationnement des véhicules sont aménagés sur un revêtement enrobé/bétonné de manière à éviter le ruissellement de matières en suspension,
- aucun stockage extérieur ouvert de matières propices à l'envol.

3.8. Incidences liées aux émissions olfactives

L'activité du 3^e RMAT n'est pas à l'origine d'émission d'odeurs.

3.9. Incidences liées aux émissions sonores

Les principales sources d'émission sonores liées à l'activité du 3^e RMAT en phase d'exploitation sont les exercices militaires d'entraînement, le trafic de véhicules sur le site et les activités de réparation des véhicules.

En exploitation, les émissions sonores de l'installation respecteront les valeurs limites réglementaires suivantes dans les zones à émergence réglementé.

Tableau 3 : Valeurs limites de bruit au niveau des zones à émergence réglementées

NIVEAU DE BRUIT AMBIANT EXISTANT dans les zones à émergence réglementée (incluant le bruit de l'installation)	ÉMERGENCE ADMISSIBLE POUR LA PÉRIODE allant de 7 heures à 22 heures, sauf dimanches et jours fériés	ÉMERGENCE ADMISSIBLE POUR LA PÉRIODE allant de 22 heures à 7 heures, ainsi que les dimanches et jours fériés
Supérieur à 35 et inférieur ou égal à 45 dB(A)	6 dB(A)	4 dB(A)
Supérieur à 45 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)

De plus, le niveau de bruit en limite de propriété de l'installation ne dépassera pas, lorsqu'elle est en fonctionnement, 70 dB(A) pour la période de jour et 60 dB(A) pour la période de nuit, sauf si le bruit résiduel pour la période considérée est supérieur à cette limite.

Au-delà du respect des normes d'émissions sonores, l'exploitant a pris des mesures et précautions afin de limiter l'émission de bruit dans l'environnement :

- le nouvel atelier de maintenance des engins blindés du programme SCORPION est situé à l'intérieur de locaux et distant au maximum des limites de site et des habitations,
- l'utilisation de tout appareil de communication par voie acoustique est interdite (sirènes, haut-parleurs, avertisseurs) sur l'ensemble du site (mis à part pour la prévention et le signalement d'incidents ou d'accidents).

3.10. Incidences liées aux vibrations

Les activités du 3^e RMAT ne génèrent pas de vibration notable ressentie par le voisinage le plus proche du site.

Les machines utilisées pour l'entretien et la réparation des engins sont de puissances limitées et ne génèrent pas de nuisances perceptibles au droit et à proximité du site.

Les vibrations engendrées par la circulation des camions et engins sur le site sont très faibles et très ponctuelles.

3.11. Incidences liées aux émissions lumineuses

L'éclairage extérieur du 3^e RMAT sert à assurer la sécurité du site contre les actes de malveillance.

Les mesures et précautions suivantes sont prises pour limiter l'impact de cet éclairage :

- le nombre et la puissance des spots lumineux sont limités,
- les rayons lumineux sont dirigés vers le bas.

3.12. Incidences sur la gestion des déchets

Les déchets produits sur le site 3^e RMAT correspondent principalement à des DIB, des déchets papier / carton, des ferrailles et des déchets dangereux correspondant aux opérations de maintenance et nettoyage des engins (huiles, absorbants souillés, déchets contenant des hydrocarbures, divers solvants).

Le tableau suivant présente les quantités prévisionnelles de déchets non dangereux produits sur le site projeté du 3^e RMAT. Chaque déchet généré sur le site est stocké sur une aire imperméabilisée dans un contenant adapté et séparé des autres types de déchets si la filière de valorisation n'est pas la même.

Tableau 4 : Filières de recyclage/traitement des déchets produits par le site du 3^e RMAT

Référence nomenclature des déchets	Nature du déchet	Exutoire
20 01 01	Papier et carton	Recyclage
15 01	Déchets Industriels Banals dont matières plastiques	Recyclage / Elimination
20 01 40	Ferraille	Recyclage

Les déchets dangereux sont stockés sur une aire imperméabilisée dans un contenant adapté et séparé des autres types déchets si la filière de traitement n'est pas la même.

Le recours à des entrepreneurs et des filières dûment agréés contre remise de bordereaux de suivi (BDS) permet d'assurer un traitement / élimination adapté pour chaque type de déchets dangereux.

La procédure de gestion des déchets et les différentes filières de recyclage et traitement sont fournis de manière exhaustive en **Annexe 19**.

Aussi, un registre de suivi des déchets est tenu à jour par l'exploitant de manière à garantir que chaque déchet suit bien une filière de traitement / valorisation conforme à la réglementation.